

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**



*République française*

*Département des Alpes-de-Haute-Provence*

**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS  
Séance du vendredi 24 novembre 2023**

Date de la convocation: 16/11/2023

**Membres en exercice  
: 11  
Présents : 8  
Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0**

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre novembre l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur  
Laurent ROUX*

**Présents :** Laurent ROUX, Sophie VIAL, Anaïs ROHR, Sébastien  
ROUX, Florian UGHI, Thierry REGA, Jean TATU, Anthony DA  
SILVA RAMOS

**Représentés :** Rudy WUNDERLIN par Florian UGHI

**Excusés :** Christian BARBERIS, Carine DURET

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Thierry REGA

---

**Objet : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE - DE\_2023\_032**

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Mme Stéphanie BLANC le 29 août 2023, il convient que le Conseil Municipal désigne un correspondant défense.

Ce correspondant a vocation à développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

**DÉSIGNE** son correspondant défense en la personne de monsieur Sébastien ROUX

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/11/2023 004-210402400-20231124-DE_2023_032-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/11/2023
004-210402400-20231124-DE_2023_032-DE